



BOIS-DES-FILION

AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui aura lieu le 15 janvier 2019, à 19 h 30, les demandes de dérogation mineure suivantes seront considérées :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2018-DM-041-2	330 à 332, boulevard Adolphe-Chapleau	M-06	3 771 428 (lots projetés : 6 273 362, 6 279 825 et 6 279 826)	Permettre l'empiètement du perron de 2,11 mètres dans la marge de recul minimale avant au lieu de 2 mètres tel qu'exigé par l'article 3.3.12, paragraphe 6 du règlement de zonage numéro 7200.
2018-DM-045	541, boulevard Adolphe-Chapleau	M-02	6 251 684	Permettre une largeur maximale d'une entrée charretière de 7 mètres au lieu de 6 mètres tel qu'exigé par l'article 5.3.3 du règlement de zonage numéro 7200.

Tout intéressé pourra s'exprimer et commenter ces demandes lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2019, à 19 h 30, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 19 décembre 2018.

Le greffier,



Pierre St-Onge, avocat